



		<b>A compléter par la Composante</b>
<b>Date du dépôt de la demande</b>		<b>22/05/2020</b>
<b>Code et Nom Composante</b>		<b>963 UFR STAPS</b>
<b>Formation concernée</b>	<b>Mention</b>	Licence professionnelle Animation, gestion et organisation des activités physiques et sportives
	<b>Parcours</b>	
	<b>Année du cursus concernée par la modification</b>	<b>Licence professionnelle 3</b>
<b>Typologie et formulation de la demande :</b>		<input type="checkbox"/> <b>Modification de maquette :</b>
		<input checked="" type="checkbox"/> <b>Modification des modalités de contrôle de connaissances</b> Dans le cadre de la situation sanitaire actuelle liée à la pandémie de COVID 19, et dans la perspective des évaluations de seconde session, le bureau de direction de l'UFR STAPS a souhaité que la révision des modalités de contrôle des connaissances (MCC) s'applique dans le cadre suivant : <ul style="list-style-type: none"><li>- Toutes les évaluations sont considérées comme des contrôles continus. Il n'y a donc pas d'obligation d'anonymat.</li><li>- Les épreuves d'évaluation de la seconde session se dérouleront du 15 au 26 juin, selon un calendrier défini pour chaque formation.</li><li>- Pour toute épreuve, les étudiant·e-s sont averti·e-s au moins 2 semaines avant de la date, de l'heure et des nouvelles modalités d'évaluation (régime général et dispensés d'assiduité).</li><li>- Toutes les évaluations doivent utiliser la plateforme Madoc (diffusion des sujets et recueil des devoirs), disposant de toutes les fonctionnalités adaptées et sécurisées.</li><li>- La seconde session sera accessible sur inscription sur les EC</li></ul>



et UE non-validées par l'étudiant.e (moins de 10)

- Les modalités d'évaluation sont allégées. Cet allègement permettra d'une part à un maximum d'étudiant.e-s de passer les épreuves à distance et d'autre part de limiter la surcharge de travail de correction liée à l'ouverture / fermeture de documents numériques.

Voici quelques exemples d'adaptations suggérées :

- Limitation du nombre d'épreuves dans une UE
- Épreuve commune à plusieurs EC au sein d'une UE
- Limitation du temps d'épreuve et/ou du nombre de questions
- Transformation d'une épreuve ponctuelle en dossier
- Évaluation d'un groupe d'étudiants en visio conférence à l'oral
- Prévoir des sujets différents ou des conditions d'épreuves différentes pour les étudiants.e-s disposant d'un 1/3 temps

Cf tableau joint